Le « Plume-Tambour »

Bulletin trimestriel d'informations municipales de Villiers-Sous-Grez

Janvier 1997 - Numéro 6



Noël blanc à Villiers, cela n'était pas arrivé depuis longtemps.

Le mot du Maire,

Tout au long de l'année 1996, quelques-uns parmi nous ont concrétisé leurs projets ambitieux ou raisonnés. Hélas, bien d'autres, n'ont pas connu autant de chance(s) face aux difficultés de la vie et du monde du travail.

1997 sera-t-elle plus favorable ? Je le souhaite à tous : enfants, adultes, personnes âgées.

Le chiffre 7 prometteur de bonheur et porteur d'espérances entraînera chacun de nous à se surpasser, entreprendre et réussir de nouvelles activités.

Le Conseil municipal se fixe cette année deux objectifs immédiats :

– l'amélioration du service au public par la réorganisation de l'équipe d'entretien et du secrétariat de mairie,
– la protection et l'aménagement de notre environnement.

À ce propos, l'équipe de la Rédaction vous a préparé un important dossier sur ce vaste sujet. Après cette période de fêtes, je vous conseillerai une consommation modérée : une lecture en plusieurs étapes !

Et maintenant, place à toute l'équipe de la Rédaction qui se joint à moi et au Conseil municipal pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 1997.

J. A. Morin

– Éditorial, Jean-André Morin 1
– Compte rendu des conseils municipaux 3
– La notion de "développement durable" 5
– Aménagement du territoire 7
– Dossier "carrières" 7
– Le point sur le tri de nos déchets 10
– Une alerte 11
– Les acteurs du village 12
– Souvenir de Vincent Hyspa 12
– Vie des associations 13
– Ça s'est passé un dimanche ou un samedi . . . 14
– Des lecteurs réagissent 14
– Bloc-notes 15
– Tribune libre 16
– Nos joies nos peines 16
– Agenda 16

Directeur de publication :
Jean-André Morin, maire de Villiers-sous-Grez

Comité de rédaction
rédacteur en chef : Jean-Paul Clément
rédactrice en chef adjointe : Annie Union
membres : Régine Guillin, Janine Hérisson, Bernard Darré & Gérard Magnes

Avec la collaboration de : Anne-Marie Clément & Michel Union

Photographie : Alain Chermeux & Annie Union

Photogravure & mise en page : Gérard Magnes

Impression & finition : Claude Delhommeau

J'aime la galette, savez-vous comment ?

Quand elle est bien faite, avec du beurre dedans.

Eh bien, c'est justement ce que nous propose Jean-Pierre Sorin jusqu'à fin janvier. Il va même jusqu'à cacher un message "aluminium" dans certaines galettes les dimanches 5 et 12 janvier afin d'avoir le plaisir d'offrir aux plus chanceux une bouteille de Champagne. Comme les années précédentes, les fèves sont des santons. Cette fois, ils représentent les différentes étapes nécessaires à la fabrication du pain : les semailles, la récolte... Alors, n'attendez plus pour vous régaler et régaler famille et amis : J.-P. Sorin prépare les samedi et dimanche les galettes des rois de 3 à 10 personnes et ... bonne chance pour le Champagne !

A. U.

Les membres du CCAS
invitent tous les Villarons
à la
galette des rois
le dimanche 19 janvier
à partir de 15 heures au foyer rural.
Il sera demandé 10 Francs
aux participants de moins de 65 ans.

Le Conseil municipal
recevra
M. Didier Julia,
député et vice-président du Conseil régional
le mardi 4 février à 20 h 30
à la salle des mariages.

M^me^ Anne Bonhomme, infirmière D. E., vous informe de son installation.

Elle assure tous soins à domicile
ou
au cabinet infirmier situé 13, place de la République à la Chapelle-la-Reine sur rendez-vous.

Vous pouvez la joindre au 01 64 24 28 10.

Vie publique

Compte rendu du Conseil municipal tenu le 19 décembre 1996

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les employés municipaux du travail effectué au cours de l'année 1996 et leur offre leurs étrennes.

Convocation remise à chacun des conseillers municipaux le 14 décembre 1996.

Le procès verbal de la séance du 15 novembre 1996 est approuvé à l'unanimité.

Informations

Environnement

Le bilan de la rencontre avec M. Privat, Président du comité de défense de Recloses, Villiers-sous-Grez et des environs et de la CAPEFA sera publié dans le numéro de janvier du Plume-Tambour dont le thème principal sera l'environnement.

Annie Union, Régine Guillin, Jean-André Morin ont reçu M. Deladerrière, paysagiste délégué au CAUE, pour débattre de l'aménagement de divers sites du village. Il fera tout spécialement parvenir un projet des abords de l'école, poste, parvis de l'église afin d'essayer de canaliser le stationnement et les manœuvres des nombreuses voitures présentes aux sorties des classes.

SAUR

Le Conseil abandonne le projet de traitement du calcaire présent dans l'eau potable de Villiers. L'installation d'un adoucisseur d'eau communal à la station de pompage représente une dépense de 150.000 F à laquelle il faudrait ajouter la construction d'un local technique et des frais d'exploitation (fonctionnement, entretien, produits de traitement).

Contrat rural

Vestiaires : Le montant des travaux ayant été inférieur aux projets (123 500 F réalisé, 142 900 F estimé), le Conseil général accepte exceptionnellement de prendre en compte les honoraires de l'architecte dans le décompte des subventions.

Église : réunion de travail en présence de l'architecte le samedi 4 janvier 1997 à 9 h 30 pour la commission des travaux.

Déneigement

À l'occasion d'une récente visite cantonale de M. le Préfet, plusieurs maires ont indiqué qu'ils étaient parfois amenés à faire appel à des agriculteurs disposant de matériel de déneigement pour dégager les routes communales. Pour Villiers, MM. Alain Champion, Didier Viratel proposent leurs services, d'autres cultivateurs pourront participer aux travaux de déneigement en posant leur candidature au secrétariat de mairie.

Maisons de bornage

L'entretien avec M^me^ Bourdon de l'association "ERLES" (études et développement) a permis de définir les atouts de la commune de Villiers-sous-Grez dans l'étude préalable à la mise en place des maisons de bornage.

Logement communal

M. Laurent Mayoud, locataire du logement communal 27 rue Gabriel Bachet, a donné son congé pour le 15 décembre 1996. L'état des lieux sera fait le samedi 21 décembre.

Le Conseil étudiera la demande de M. Jean-Raymond Leroy qui a sollicité l'octroi d'un logement de fonction.

Calendrier

17 janvier à 18 heures : les vœux du Maire.

19 janvier à 15 heures : la galette des rois organisée par le CCAS.

Délibération

Frais de formation

Le Conseil vote les crédits nécessaires (239 F) au remboursement des frais de restauration engagés par M^me^ Virmout lors des journées de formation.

Location garage

M. Ritt a trouvé un garage pour son véhicule. Il quitte l'abri de l'atelier communal mis à sa disposition par le Conseil qui lui suggère de faire un don au CCAS en remerciement du service rendu.

Environnement

Sur proposition de M^me^ Annie Union, le Conseil choisit et vote les crédits nécessaires à l'achat :

- de 8 corbeilles type N17 décrochables avec couvercle, fond fixe (3 907,44 F ttc), 15 poubelles du type ONF (7 500 F ttc) pour remplacer celles qui sont dégradées et pour effectuer des compléments nécessaires,
- de plantes pour la haie basse du terrain de pétanque (487 F).

M. Jean-Paul Clément donne lecture du règlement proposé par la commission embellissement en vue du concours des maisons et jardins fleuris. Le Conseil accepte ce règlement après quelques modifications. Il sera publié dans le *Plume-Tambour* et distribué à tous les habitants.

Travaux bâtiment

Les travaux de réfection de la salle d'eau du logement de M. Bonhomme ont été exécutés.

M. Bonhomme a constaté un manque d'eau chaude dans le bâtiment "mairie/école/logement". Après avoir étudié le devis de M. Narcy préconisant le remplacement du ballon réchauffeur implanté dans la chaufferie, le Conseil accepte le devis d'un montant de 9 921,31 F ttc, en invitant M. le Maire à négocier un rabais commercial.

Travaux voirie

Plusieurs devis de travaux de voirie sont soumis à l'approbation du Conseil suite à la réunion de travail effectuée dans les rues de Villiers avec M. Bruzzo, responsable de la société *Vetra,* accompagné de M^me^ Éliane Surget et MM. Alain Champion, Robert Fougères, Jean-André Morin :

– carrefour CD 104 sortie La Chapelle-la-Reine : réfection des caniveaux, de la chaussée et des chemins empierrés avec bi-couche 29 222,59 F ttc ;
– rue de la Place : création d'avaloirs à grille, réfection et nettoyage 24.433,56 F ttc ;
– rue de la Garenne : création d'avaloirs à grille 20 272,86 F ttc ;
– cour de l'école : reprise d'étanchéité du mur de la classe, mise en place d'un drain et enduit hydrofuge 18 443,96 F ttc ;
– accès cour d'école : terrassement en béton désactivé et pavés pour assurer la continuité avec les travaux de réfection des trottoirs 45 293,44 F ttc.

Après avoir délibéré le Conseil accepte ces devis, charge le Maire de faire effectuer les travaux et vote les crédits nécessaires :
– section Fonctionnement : 47 666,55 F ttc ;
– section Investissement : 89 999,86 F ttc.

Les solutions proposées pour la reprise des eaux pluviales sur le trottoir de M. Magnes, rue de Nemours, ne sont pas satisfaisantes. Ce problème reste à l'étude.

Éclairage

M. le Maire informe le Conseil du montant des devis pour la pose des lampes supplémentaires d'éclairage public 9 839,66 F ttc, le Conseil accepte et décide d'engager les travaux avec demande de subvention au syndicat d'électrification du sud seine et marnais.

Emploi communal

Après avoir entendu les réponses faites par les membres de la commission emploi aux questions posées par les conseillers municipaux, le Conseil municipal décide :
– Le maintien du poste d'agent d'entretien sous la forme d'un contrat à durée déterminée (CDD), pendant un an, pour une durée hebdomadaire de 27 heures. Le Conseil suggère au Maire que ce poste soit pourvu par un demandeur d'emploi de la commune inscrit à l'ANPE.
– Le Conseil émet un avis favorable pour la création d'un poste d'agent administratif. La commission se réunira le jeudi 9 janvier 1997 à 20 h 30 pour définir les tâches à imputer à la nouvelle fonction ainsi que les moyens à mettre en œuvre.

Questions diverses

Calendriers des réunions du Conseil municipal

– lundi 27 janvier 1997
– vendredi 28 février 1997
– vendredi 28 mars 1997
– lundi 28 avril 1997
– lundi 26 mai 1997
– vendredi 27 juin 1997

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.



Sur le plateau, aujourd'hui paradis des agriculteurs, randonneurs, chasseurs, VVTistes…

Qualité de la vie et nuisances à Villiers

Le cadre de vie, la qualité de la vie, l'environnement, l'écologie, la protection du milieu naturel, sont des notions apparues dans les pays industrialisés et notamment en Europe, depuis une trentaine d'années.

Ces notions quelquefois abstraites, et surtout leur développement pratique et concret, ont une importance fondamentale pour notre vie de tous les jours.

C'est la raison pour laquelle la rédaction du Plume-Tambour a décidé de consacrer une grande partie de ce numéro à ces thèmes, en essayant d'analyser leur impact pour chacun d'entre nous.

Seront successivement développés :
- *la notion de développement durable ;*
- *l'aménagement du territoire ;*
- *dossier "carrières" ;*
- *le point sur le tri de nos déchets ;*
- *et enfin, tout à fait concret, la création d'un concours de maisons et jardins fleuris (à paraître dans la lettre du Plume-Tambour).*

La notion de développement durable

1 – Définition

Rio, juin 1992 : peut-être que cela vous paraît très loin de Villiers-sous-Grez, et pourtant il s'agit d'une révolution dans la "pensée mondiale" qui aura une influence considérable sur notre vie et celle des générations qui nous suivent.

"Le développement durable est une forme de développement attentive à un bon équilibre sur une longue durée, (25 à 50 ans), à la préservation des chances des générations futures, à l'économie maximale des ressources, d'énergie ou d'espace, à la réduction de l'effet de serre, à l'emploi, en particulier aux emplois de proximité et de cadre de vie, à la réduction ou la prévention des risques, à l'élimination du dénuement, à la protection et la mise en valeur de l'environnement, à l'établissement de bonnes conditions de santé collective.

Ces objectifs qui impliquent une bonne préparation et une participation effective de la société civile et des autorités locales en particulier, ne sont pas présentés ici dans un ordre particulier".

Ainsi s'exprime le rapporteur du document d'étape publié par le Conseil régional d'Ile-de-France le 15 mars 1995 et intitulé :

"Vers une politique globale de développement durable pour la région d'Ile-de-France".

Un colloque a par ailleurs réuni un certain nombre de spécialistes sous la présidence de Corinne Lepage, Ministre de l'environnement.

"est durable le développement qui ménage les ressources comme la protection ou le renouvellement du patrimoine, et répond aux besoins présents, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins".

2 – Les implications de la politique globale de développement rural pour les habitants de Villiers sous Grez

A) Il convient tout d'abord de retenir que toutes les actions qui seront menées dans ce domaine donneront lieu à une consultation. Il est en effet écrit dans ce rapport :

"le rapprochement des populations du processus de prise de décisions est un des principes à la base même du concept de développement durable.

Il s'agit d'obtenir l'adhésion des citoyens au futur programme et à son application, notamment en raison de la modification des modes de consommation et des comportements".

Ceci vient d'être confirmé par le gouvernement qui a défini sa stratégie nationale.

B) Si nous sommes peu concernés à Villiers-sous-Grez par ce qu'on appelle les risques majeurs (risques naturels tels que l'inondation, les mouvements du sol, ou les installations dangereuses ou transports de matières dangereuses), il n'en va pas de même du problème de l'eau.

L'enquête publique sur l'extension de la carrière de Larchant nous a montré que l'autorisation d'extraire du sable en dessous de la nappe phréatique pouvait avoir pour les communes voisines des conséquences non négligeables.

Naturellement, l'eau étant l'élément fondamental de notre vie quotidienne, le suivi permanent de la qualité des eaux, le traitement des eaux usées nous intéresse au plus haut point.

Par ailleurs, la politique de gestion des déchets, respectueuse de l'environnement, qui implique notamment le tri des différentes catégories de déchets en recourant pour chacun à la filière de valorisation la plus adaptée, la suppression des décharges à l'horizon 2002, la création de stations de traitement plus efficaces, ont une influence notable sur notre vie.

L'agenda 21

ou programme adopté par les gouvernements lors de la conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement (C N U E D) tenu à RIO du 3 au 14 juin 1992

L'humanité se trouve à un moment crucial de son histoire. Nous assistons actuellement à la perpétuation des disparités entre les nations et à l'intérieur des nations, à une aggravation de la pauvreté, de la faim, de l'analphabétisme, et à la détérioration continue des écosystèmes dont nous sommes tributaires pour notre bien-être.

Mais si nous intégrons les questions d'environnement et de développement et si nous accordons une plus grande attention à ces questions, nous pourrons satisfaire les besoins fondamentaux, améliorer le niveau de vie pour tous, mieux protéger et mieux gérer les écosystèmes et assurer un avenir plus sûr et plus prospère. Aucun pays ne saurait réaliser tout à lui tout seul, mais la tâche est possible si nous oeuvrons tous ensemble dans le cadre d'un partenariat mondial pour le développement durable. (article 1er du préambule de l'agenda 21).

C) Nous sommes encore plus concernés par la défense du patrimoine naturel, spécialement par la création de parcs naturels régionaux, tels que le parc du Gâtinais, ou le parc du massif de Fontainebleau.

Le parc est *"une entité bio-géographique, mais aussi culturelle, historique, humaine et identitaire, organisée autour d'un projet global commun librement consenti".*

D) Quant aux paysages proprement dits, il sont des éléments essentiels de l'histoire et en ce qui nous concerne, de l'histoire de notre village, et ils doivent être "protégés" au même titre que les œuvres d'art.

Comme il est précisé plus loin, la protection de notre environnement immédiat et spécialement des paysages et des sites, commence par un recensement minutieux de ceux-ci.

Il est intéressant de noter dans ce rapport du gouvernement : *"Il s'agit de renouer, au delà de l'utilitaire, avec une tradition de beauté et de création, tout en supprimant les différentes atteintes au paysage, produits de l'homme. La résorption des points noirs paysagés, (**carrières, lignes EDF**, infrastructures de transports, **décharges sauvages**, entrée de villes, zones d'activités, vieux sites industriels) sera également un volet essentiel de ce plan paysage".*

En ce qui concerne les ressources naturelles, il est précisément indiqué :

"Vu leur caractère limité, leur utilisation sous sa forme traditionnelle est contraire à une logique de développement durable. Pour inverser cette tendance, il importe d'améliorer la gestion des gisements et de freiner leur développement.

*À cet effet, des cartes d'exploitation de ces gisements sont indispensables. Quant à l'ouverture de carrières, il faut susciter une approche prévisionnelle et globale, permettant d'en évaluer les incidences à long terme **sur le milieu naturel et l'environnement humain**. L'implantation des carrières doit se faire où elle sera le moins dommageable".*

E) Enfin, nous sommes concernés par le chapitre sur les activités économiques et au premier chef :
- l'agriculture ;
- la qualité des eaux souterraines ;
- la gestion de l'espace agricole, et notamment l'entretien des paysages (haies, chemins ruraux, bord de rivières et plans d'eau) ;
- le façonnage des paysages (intégration de bâtiments dans le paysage, ouverture d'espaces au public, reconstitution de milieux ouverts favorables à la vie de la faune, de lisières à la périphérie de formations forestières), et dans ce cadre la promotion d'une gestion environnementale déterminée au titre de la politique agricole commune (PAC) pourra être entreprise.

Enfin, le tourisme pour lequel notre village "clairière dans la forêt" a une place privilégiée, pourrait bénéficier des actions de développement d'un tourisme vert et culturel, respectueux de l'environnement et du patrimoine.

Naturellement, la notion de développement durable a d'autres conséquences inévitables qui nous impliquent en tant que citoyens français, franciliens… ou villarons.

En ce qui concerne la Culture notamment, il convient de noter que *"l'objectif est d'assurer aux franciliens une excellence de proximité qui leur permet d'avoir accès à des spectacles de qualité, quel que soit leur lieu de résidence dans la région".*

Nous avons certainement le sentiment à Villiers-sous-Grez d'être des privilégiés dans ce domaine, et le souci de le rester.

Ainsi donc, cette politique mondiale définie à Rio, précisée par le 5e programme environnemental de la communauté européenne, mise en musique par la région, est une composante fondamentale de notre vie, de celle de nos enfants, et de nos petits-enfants.

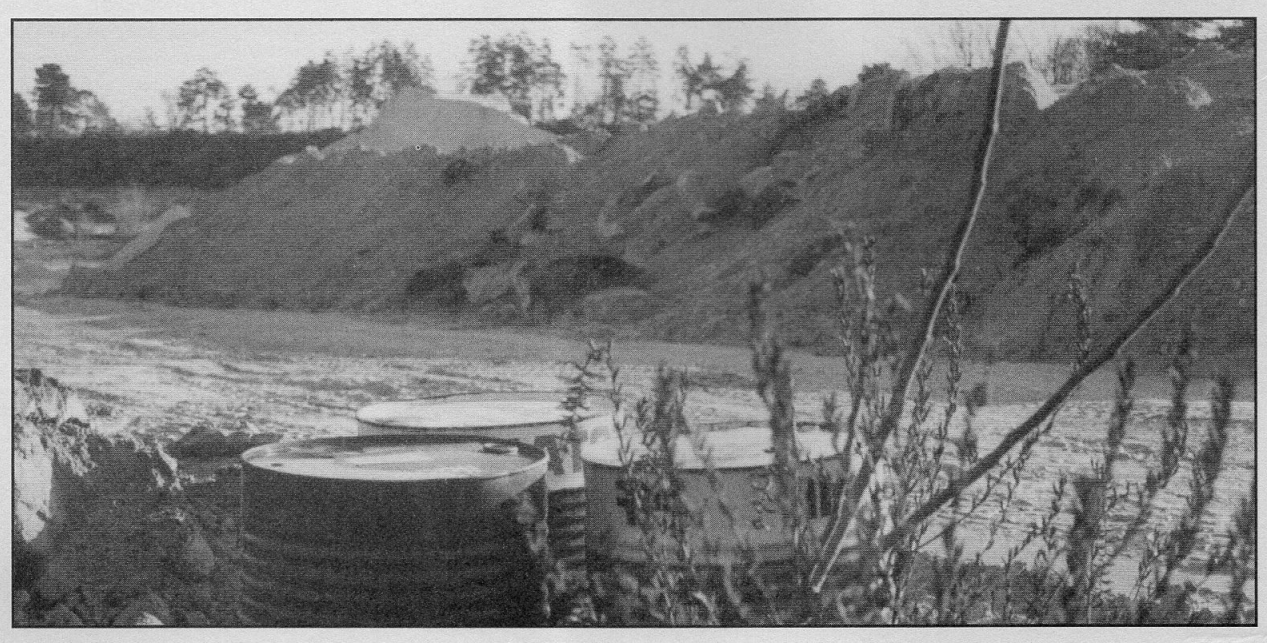
Notre responsabilité est de leur léguer un village au moins aussi harmonieux sinon plus que celui que nos parents nous ont laissé.

L'économie maximale de ressources, d'énergie ou d'espace, la préservation de l'équilibre, la gestion des flux de matières premières, la réutilisation et le recyclage n'étaient-elles des façons de vivre générales et individuelles que nous avons, au cours de ce XXe siècle qui s'achève, oublié, en gaspillant des ressources que nous croyions éternelles et inépuisables.

Jean-Paul Clément

5e Salon de l'Environnement et du Cadre de vie
20/22 septembre 1996

Le 5e Salon de l'environnement et du cadre de vie a réuni au parc floral de Paris des exposants de qualité :
– l'Agence régionnale de l'environnement et les nouvelles énergies Ile-de-France (ARENE) qui est en charge de l'application de la notion du développement durable ;
– l'Agence du développement et de la maîtrise de l'énergie (ADEM) plus spécialisée dans la collecte, le recyclage, l'incinération et le stockage des déchets ;
– CYCLAMED, association regroupant les pharmaciens, les répartiteurs et les industriels, pour la valorisation des emballages et des médicaments non utilisés, qui collecte et valorise les médicaments non utilisés (qui remplissent nos armoires à pharmacie) ;
– le service régional élus-Environnement
– et puis des organismes privés tels que MBK, qui commercialise une bicyclette avec batterie permettant de rouler à 15 kms à l'heure (10 kms en montée, 20 kms en descente) ou bien encore SOLTERME qui commercialise ERIX, système de chauffage thermo dynamique à capteurs enterrés ;
– et bien d'autres réalisations passionnantes.



La carrière de Bourron, un risque pour nous demain… ?

Aménagement du territoire

Le développement et l'aménagement de notre cadre de vie est réglementé par différents documents qui définissent l'utilisation de l'espace naturel. C'est ainsi que toutes modifications ou constructions doivent être conformes, à la fois et par ordre de priorité, aux contraintes :

- régionale : SDRIF (Schéma directeur d'Ile-de-France) approuvé par le Gouvernement le 26 avril 1994, applicable jusqu'en 2015 ;
- locale : SIEP de Fontainebleau (Schéma intercommunal d'études et de programmation), étude du projet approuvée le 15 mai 1996, soumis à l'approbation de l'État, sera applicable jusqu'en 2015 ;
- communale : Plan d'occupation des sols (POS) approuvé le 27 mars 1986, applicable sans date limite, modifiable par la volonté du Conseil municipal ou par son manque de cohérence avec le schéma régional.

Ce dispositif sera bientôt renforcé par :

- le parc régional du Gâtinais français (PNR),
- les zones naturelles d'intérêt écologiques, faunistiques et floristique (ZNIEFF).

Les grandes orientations comme la modernisation en Ile-de-France, la création des villes nouvelles, l'interconnexion des transports en commun, la construction de l'aéroport de Roissy sont les réalisations du schéma régional établi en 1965. Aujourd'hui, parmi les orientations du nouveau schéma régional figurent les orientations suivantes :

1 – respecter la nature, réduire les nuisances :

- préservation et revalorisation des espaces boisés et paysagers ;
- conservation des espaces agricoles en permettant l'adaptation de la vie rurale ;
- exploitation des richesses du sous-sol en respectant l'environnement ;
- innovation dans le traitement des déchets.

2 – rendre le cadre urbain plus accueillant :

- satisfaction des besoins en logement ;
- construction d'équipement de formation, loisirs et industries nouvelles ;
- création d'emplois bien répartis et diversifiés.

3 – répondre aux besoins de transport et d'échange :

- amélioration du réseau routier pour réduire les encombrements.

La commune de Villiers se situe quant à elle dans un cadre où le développement doit être modéré, avec le souci de limiter la consommation de l'espace agricole et le respect de l'environnement (voir dossier "carrières").

J. A. Morin

Dossier "carrières"

La dernière fois que nous avons évoqué publiquement ce sujet des carrières, c'était au cours des réunions qui précédaient l'élection du Conseil municipal. Ayant été étonnée, à ce moment, d'entendre fuser de l'assemblée des informations et leurs contraires, j'ai souhaité, lorsque J.-P. Clément a proposé un numéro spécial du Plume-Tambour consacré à notre environnement, vous donner ou vous rappeler les règles du jeu pour cette partie de bras de fer que nous aurons à jouer un jour. Cet article présente au début le cadre institutionnel assez large avant d'en arriver au cas précis de notre village mais il nous semble important que vous ayez en votre possession un maximum d'information. Encore un mot avant d'entrer dans le vif du sujet : vous avez le temps de potasser la question car l'interrogation écrite est prévue pour le 30 février !

La commission environnement a organisé le jeudi 5 décembre une table ronde à laquelle étaient invités les membres du Conseil municipal et M. Bernard Privat, président de l'association "Comité de défense de Recloses, Villiers-sous-Grez et des environs" et membre titulaire à la commission départementale des carrières ; de plus, l'association qu'il préside a reçu récemment l'agrément de la préfecture.

Bien qu'aucun élément nouveau ne soit intervenu ces derniers mois, il n'en reste pas moins vrai que la menace de l'ouverture d'une carrière sur les territoires des communes de Recloses, Ury et Villiers-sous-Grez et de l'extension de la carrière de Bourron existe toujours réellement.

Dans le premier projet, le territoire de notre commune serait peu touché en superficie mais notre cadre de vie serait fortement dégradé : perte de terres cultivables sur Ury et Recloses pour les agriculteurs de Villiers, risques de pollution de l'eau, pollution par le bruit, la poussière, la circulation des camions, destruction du charme des paysages, etc.

Lors de cette table ronde, nous avons abordé deux questions essentielles :

- Qui prend la décision d'autoriser l'ouverture ou l'extension d'une carrière et de quelle manière ?
- Quels moyens peuvent être mis en oeuvre pour faire entendre une voix différente de celle des carriers ?

A : ***Un rappel des orientations prévues dans le schéma directeur de l'Ile-de-France*** adopté par le gouvernement en 1994, montre toutes les ambiguïtés de la situation. Au chapitre "Exploiter les richesses du sous-sol en respectant l'environnement", le schéma régional indique que :

"La loi no 93-3 du 4 janvier 1993 relative aux carrières a pour objectif de mieux préciser les conditions dans lesquelles elles peuvent être exploitées. Cette loi instaure des schémas départementaux des carrières qui fixeront les conditions d'exploitation ainsi que leur localisation. La loi fait obligation aux schémas départementaux de prendre en compte : l'intérêt économique national, les besoins en matériaux, la protection de l'environnement, la gestion équilibrée de l'espace, tout en favorisant une utilisation économe des matières premières.

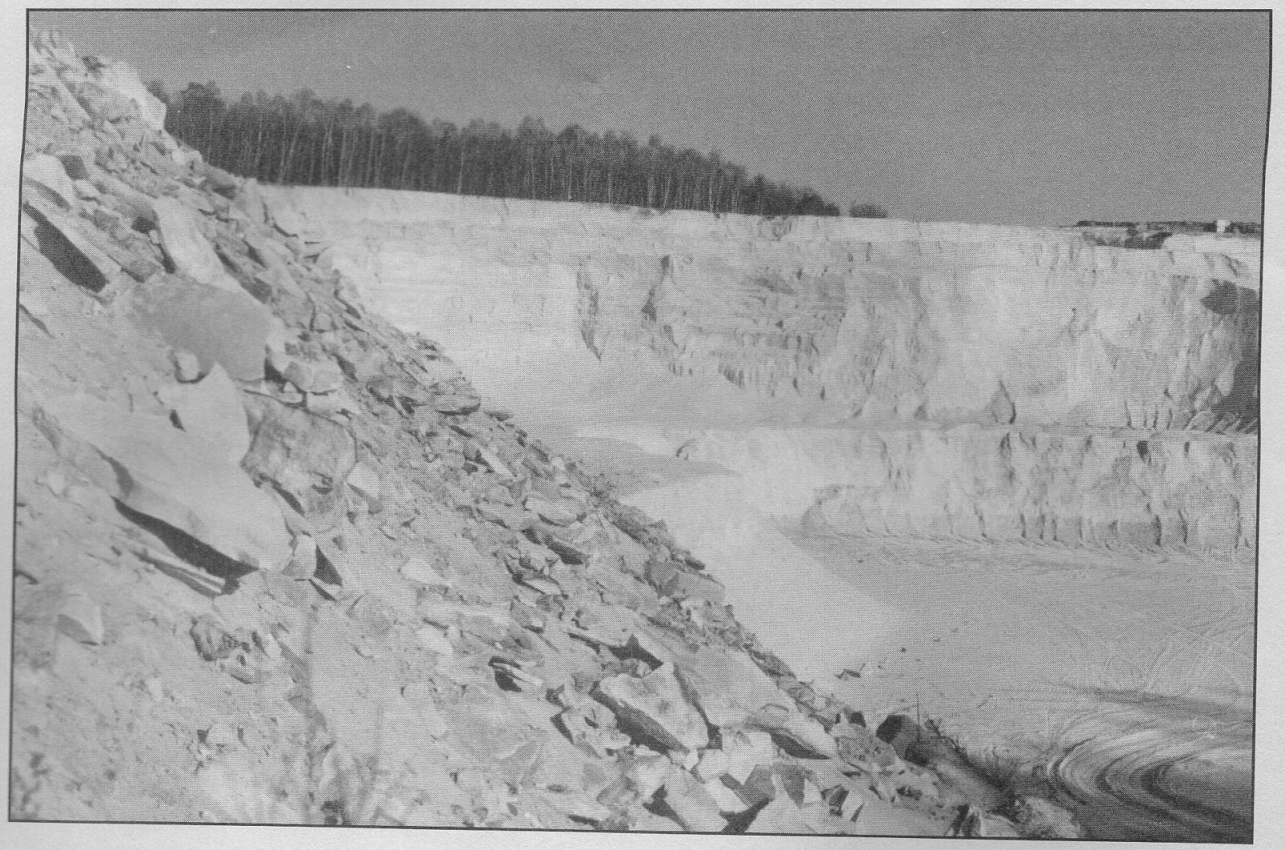
Ces schémas seront une référence incontournable, un guide obligé en la matière et s'imposera à tous."

Par ailleurs, le schéma régional fixe quelques orientations pour l'élaboration des schémas départementaux des carrières, en particulier, la façon d'*"arbitrer les conflits d'usage"*. En voici le texte intégral.

"D'une façon générale le choix des sites, des emprises et des modalités d'exploitation doit être guidé par une appréciation

Gigantesque, la carrière de Bourron…

Que reste-t-il d'une plaine, des bois, d'un paradis ?



éclairée des avantages et des inconvénients des différentes options pour la préservation de l'environnement et le meilleur usage des ressources naturelles : dans cette perspective, le souci d'assurer la viabilité des exploitations agricoles sera prioritaire.

Il reviendra aux schémas départementaux de faire la part entre les parties de gisements exploitables sans ou avec conditions et celles qui doivent être gelées pour respecter des contraintes fortes s'il y en a : protection de la ressource en eau potable, préservation de zones très sensibles… de façon à satisfaire, dans les meilleures conditions, aux objectifs de production économique.

Les carrières devront faire l'objet de réhabilitation et parfois d'emploi collectif afin de trouver des usages susceptibles de leur donner un caractère lié au milieu. Il devrait en être de même pour les anciennes carrières abandonnées.

La loi précitée confie par ailleurs aux schémas départementaux le soin de fixer les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Il serait souhaitable que la liberté dont disposent les collectivités locales en la matière ne privilégie pas systématiquement un usage au détriment d'un autre, afin notamment d'éviter les cas de refus général et absolu d'autorisation d'exploitation qui impliquent de devoir éventuellement recourir à l'article 109 du Code Minier." (voir le 2e encadré)

Vous êtes toujours là ? Ce qui précède n'est pas d'une lecture très facile même si le sujet nous concerne au plus haut point, nous, mais aussi les générations à venir. Ce qui suit devrait être moins rébarbatif puisque, grâce aux informations fournies par B. Privat, nous allons faire connaissance des **différents acteurs de la commission départementale des carrières** réunis pour traiter les dossiers et émettre un avis motivé auprès des services de la Préfecture. À ce stade de la procédure, les conclusions du commissaire-rapporteur de l'enquête publique sont connues des membres de la commission et le maire de la commune dont le territoire fait l'objet de la demande d'exploitation est autorisé à participer aux délibérations. Les remarques que fait ce premier magistrat de la commune sont d'une grande portée.

À cette commission présidée par M. Le Préfet, plusieurs groupes sont présents :

– 1 . Parmi les représentants des **services de l'État** (7 voix), celui du Ministère de l'industrie de la recherche et de l'environnement (DRIRE) a une voix prépondérante sur celle de ses collègues des Ministères de l'agriculture et de la forêt (DDAF), de l'environnement (DIREN), de l'équipement (DDE), de la DDAS, du Service de la navigation de la Seine et de la Direction régionale de l'archéologie d'Ile-de-France. L'enjeu économique n'est, en effet, pas des moindres : l'Ile-de-France, et plus précisément le sud seine-et-marnais, fournit le tiers de la production française de sables industriels, soit 2 millions de tonnes par an.

– 2 . Les représentants des **exploitants de carrières** et des professions utilisatrices des matériaux de carrières (2 voix) ont, quant à eux, l'assurance et le savoir-faire inhérents aux postes de direction qu'ils occupent au sein de leur entreprise. Ils sortent des grandes écoles d'ingénieurs, leurs services ont préparé les dossiers dans les moindres détails et il ne leur res-

Condensé des étapes nécessaires à l'ouverture d'une carrière

1 . les carriers après sondage des sols commencent l'achat des terrains.

2 . les carriers déposent en préfecture une demande d'autorisation d'exploitation

3 . la préfecture ouvre une enquête publique

4 . le commissaire-rapporteur de l'enquête publique a une année pour remettre ses conclusions au Préfet

5 . la commission départementale des carrières se réunit pour émettre un avis motivé auprès du Préfet

6 . Le Préfet prend la décision.

te plus qu'à développer leurs arguments, exercice dans lequel ils sont très habiles. Ces sociétés spécialisées dans l'extraction des sables font partie d'entreprises multinationales aux moyens financiers puissants. Elles commencent par acheter les terrains susceptibles de leur fournir du sable ayant une très haute teneur en silice. Celui de notre région est un des meilleurs avec une teneur avoisinant les 99,99 %. Plus la teneur en silice est importante, moins les traitements postérieurs seront nécessaires. D'où une évidente économie. Les carriers prévoient à long terme l'ouverture de leurs futures carrières : ils ont ainsi une réserve de terrains exploitables pour une trentaine d'années. À l'heure actuelle, sur le territoire de la commune de Recloses, les carrières de Bourron achètent peu à peu les terrains situés aux Cumiers.

– 3 . Cette commission des carrières compte aussi un représentant du Conseil général, un représentant des maires et un représentant de la Chambre d'agriculture (3 voix).

– 4 . Le dernier groupe présent à la commission départementale des carrières est celui des représentants de l'ensemble des **associations de défense du patrimoine** et du cadre de vie de Seine-et-Marne. Il compte deux membres titulaires (2 voix) : M^me^ Danielle Diot de l'Association seine-et-marnaise de sauvegarde de la nature et M. Bernard Privat du Comité de défense de Recloses, Villiers-sous-Grez et des environs et deux membres suppléants : M. Roy appartenant à la même association que M^me^ Diot et M. Louis Prieur de l'Association de sauvegarde de Seine-Port.

Sont-ils les grains de sable qui empêcheraient la belle machine de tourner tranquillement ? D'une certaine manière : oui. Pour ce faire, ils utilisent les moyens prévus par la loi : ils communiquent à leurs collègues de la commission des textes argumentatifs très techniques dans lesquels, d'une manière générale, ils défendent le bien commun. Avez-vous remarqué que les associations ont autant de voix que les carriers (2) au sein de cette commission des carrières ?

B : ***C'est à travers les représentants des associations que nous pouvons faire entendre des voix autres que celles des carriers*** à ces réunions de commission. Et des voix unies, si faire se peut. Dans cette optique, B. Privat travaille à fédérer les différentes associations (25 aujourd'hui) au sein de la CAPEFA (Confédération d'associations de protection de l'environnement de Fontainebleau et alentours) créée en octobre 1993 à partir des travaux engagés sur le SIEP de Fontainebleau. Il lui semble aussi important que soit réalisée l'unité de réaction entre le maire du village concerné et les associations.

Avant d'en arriver à la commission des carrières, étape déjà bien avancée puisque l'enquête publique a eu lieu, un certain nombre d'actions sont menées ou à mener. En particulier, veiller à **l'établissement de la cartographie** des sites potentiels, cartographie qui à l'heure actuelle est celle proposée par les carriers et qui évidement ne convient pas aux populations qui se sentent sacrifiées, elles et leur cadre de vie.

Par ailleurs, les maires ne sont pas informés des mouvements sur le foncier. Pourtant, **acheter des parcelles de la zone convoitée** par les carriers à titre publique ou associatif est une des actions possibles pour retarder l'ouverture d'une carrière. Cette politique d'acquisition est menée par le Comité de défense sur le territoire de Recloses. Cette question sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la Commission environnement.

Lorsqu'on en arrive à l'une des dernières étapes de la demande d'exploitation (la commission des carrières), **une argumentation précise doit être prête** présentant des éléments objectifs recevables par l'administration. Pour le territoire de Recloses, B. Privat et d'autres ont déjà fait ce travail mais sur notre commune, tout est à faire.

Les points précis sur lesquels l'argumentation peut porter sont : assurer la viabilité des exploitations agricoles, protéger les ressources en eau potable, préserver les zones très sensibles, réhabiliter les carrières et anciennes carrières abandonnées et fixer les objectifs à atteindre en matière de remise en état et de réaménagement des sites.

Suite à cette table ronde, **la commission environnement a décidé de constituer cet argumentaire** au cours de l'année 1997 ; il sera fondé sur l'inventaire du patrimoine culturel et naturel local. Son programme est le suivant : établir la liste de sujets à étudier (viabilité des exploitations agricoles, les ressources en eau potable, inventaire du patrimoine, etc.), mettre au point un calendrier et une méthode de travail (appel au savoir-faire extérieur, recherche d'informations, etc.). Ces travaux seront évidement présentés au Conseil municipal.

Dès à présent, un premier inventaire rapide du patrimoine culturel de notre commune fait ressortir la nécessité d'étudier les sites naturels suivants : la Vignette et son gisement de silex, la grotte du Curé et la fontaine Saint-Étienne, la roche aux Fées et ses environs, le grand fossé, la Commanderie et la Justice. Une présentation de l'église, classée monument historique, est aussi à faire. Voici pour le patrimoine culturel mais nous avons aussi à défendre notre patrimoine naturel : les paysages de notre village. La façon la plus courante de le faire est de recenser les peintres qui les ont pris comme sujet. En connaissez-vous ?

J'aimerais conclure ce long article en vous livrant l'idée générale qui anime B. Privat dans son engagement pour la préservation du patrimoine naturel de notre région : à ses yeux, il est aussi honorable qu'indispensable de se donner les moyens de se défendre. Se défendre signifie plus précisément prévoir et anticiper à long terme ; imaginer qu'aucun site ne sera exploité n'est pas réaliste mais, faire notre possible pour préserver la majeure partie du patrimoine naturel et demander des réhabilitations exemplaires pour faire reculer les carriers : voilà des objectifs raisonnables que nous pouvons atteindre, à condition que chacun se sente concerné par la question et prenne l'initiative d'agir.

Annie Union

P. S. : Malgré tous nos efforts, il ne nous a pas été possible de retouver la carte du périmètre relatif à l'article 109 du code minier. Elle doit dater des années 60. Dés que nous l'aurons, nous la publierons dans ces colonnes.

Article 109 du code minier

Lorsque la mise en valeur de gîtes d'une substance appartenant à la classe des carrières ne peut, en raison de l'insuffisance des ressources connues et accessibles de cette substance, prendre ou maintenir le développement nécessaire pour satisfaire les besoins des consommateurs, l'intérêt national ou celui de la région, des décrets en Conseil d'Etat peuvent, au vu de l'évaluation de l'impact sur l'environnement des activités envisagées et après consultation de la ou des commissions départementales des carrières concernées et enquête publique de deux mois, définir les zones où sont accordés :

1 . des autorisations de recherches à défaut du consentement du propriétaire du sol, le titulaire d'une telle autorisation bénéficiant des dispositions des articles 71 à 71-6 du présent code ;

2 . des permis exclusifs de carrières, conférant à leurs titulaires le droit d'exploiter les gîtes de cette substance, à l'exclusion de toute autre personne, y compris les propriétaires du sol, et d'invoquer le bénéfice des articles 71 à 73 du présent code, sans préjudice de l'autorisation délivrée en application de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement et des autres autorisations administratives éventuellement nécessaires.

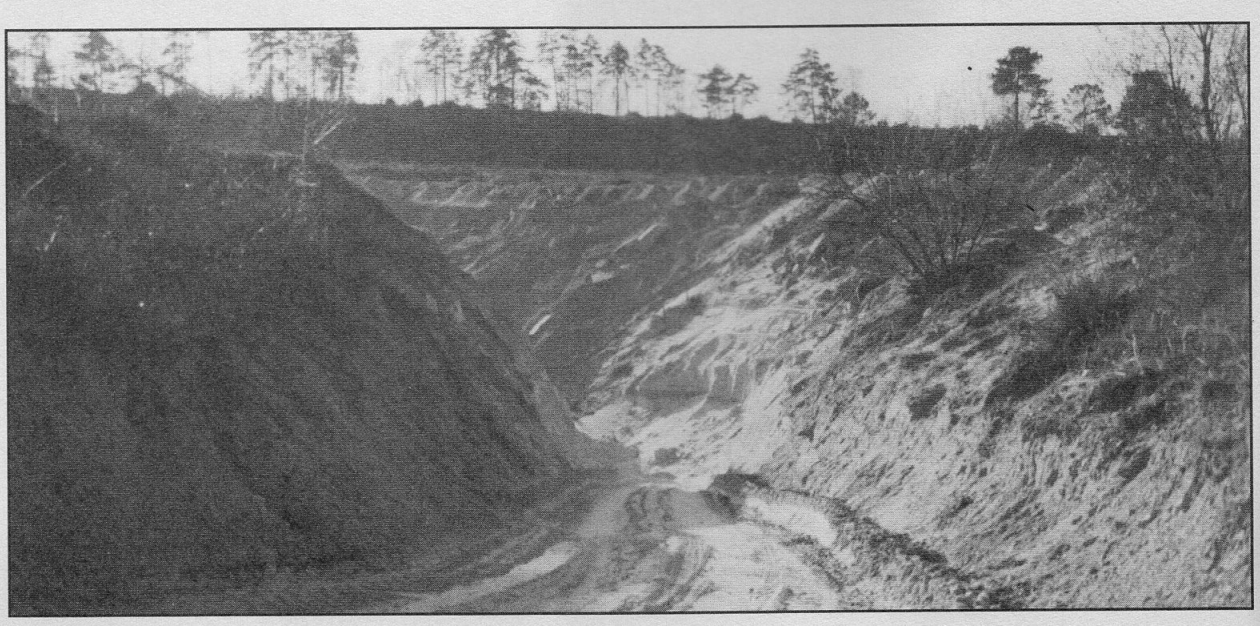
Les mutations et les amodiations de permis exclusifs de carrières ne prennent effet que si elles sont autorisées par l'autorité administrative.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.

le point sur le tri de nos déchets

Au fil des parutions du Plume-Tambour, des informations ou des recommandations vous ont été données ici et là. Il est temps maintenant de récapituler tout cela.

Si vous souhaitez vous débarrasser de vos :	Voici les services ou les lieux de collecte à votre disposition :
– ordures ménagères ;	– la benne de ramassage passe tous les lundis matins ;
– emballages en verre (sans capsule ni bouchon ni cerclage en fer) ;	– conteneur de l'ARERS devant la station dépuration éco-point : conteneur vert ;
– journaux, magazines, prospectus, papiers divers ;	– éco-point. conteneur brun ;
– bouteilles en matières plastiques ;	– éco-point conteneur gris ;
– huiles de vidange ;	– éco-point conteneur noir avec compartiment pour recevoir les bidons vides ;
– grands cartons d'emballage ;	– éco-point : poubelle géante grise avec couvercle ;
– objets encombrants : uniquement matelas, sommiers, appareils électroménagers, et petit mobilier usagé ;	– ramassage des "monstres" : voir le calendrier des passages dans l'agenda du Plume-Tambour
– pneus, pièces d'automobile ;	– porter ces objets chez un récupérateur ;
– tontes de gazon, déchets végétaux et gravats ;	– la décharge municipale ouverte tous les samedis matin de 9 h à 11 h 30. En dehors de cette période, M^{me} L. Leroy (14bis rue G. Bachet) peut vous fournir la clé ;
– aérosols. amiante, acides, antirouille, antiparasites ; – bases, batterie automobile ; – colles, produits cosmétiques ; – détergent, détachant, diluant, décape-four, désherbant ; – engrais pour végétaux, essence de térébenthine ; – fréon, fongicides, fixateurs photographiques ; – gaz propulseurs (aérosols) ; – huiles ; – insecticides ; – eau de javel ; – laques, lubrifiants, lessives ; – médicaments, mercure ; – néon (tube) ; – produits de nettoyage ; – oxydes (de métaux) ; – peintures, plomb, piles ; – révélateurs photos, radiographies ; – soude caustique, solvants, nettoyants sanitaires ; – trichloroéthylène, toluène ; – vernis ; – produits W-C ; – xylophène (traitement du bois) ; – zinc (piles zinc-air ou piles zinc-carbone).	– Le camion Kangourou passe une fois par an à Villiers. Les dates et lieux de passage dans les autres communes sont affichés en mairie. **Ces produits sont toxiques ou dangereux : ne les jetez pas dans l'égout.** Prenez toutes les précautions et si vous ne les utilisez pas complètement ou lorsqu'ils sont hors d'usage... **jetez futé en les confiant aux Kangourous.**



La carrière de Bourron

Ces différents déchets doivent être déposés là où ils sont attendus et nulle part ailleurs. A cette condition, la nature est respectée, l'éco-point reste propre même le lundi matin et les coûts de collecte restent corrects. En 1996, le coût du ramassage, du tri et du traitement a été de 175 341,69 F et dans les années à venir, il subira de fortes augmentations (de 15 à 20 %) pour répondre aux exigences d'équipement, de transport, de construction...

Voici quelques statistiques éditées par la Saru, société qui collecte les déchets de l'éco-point. Ce centre de tri sélectif pour les communes de Recloses, Ury et Villiers-sous-Grez a collecté 12 700 kg de journaux et magazines de janvier à septembre 1995. Pour la même période en 1996, ce sont 15 348 kg des mêmes déchets qui ont été collectés (soit une augmentation de 20 %). Cela représente 5,37 kg par habitant par an alors que sur l'ensemble du syndicat des communes concernées, l'apport est de 6,09 kg par habitant par an.

Les statistiques pour les bouteilles en matières plastiques commencent en août 1995 et ne peuvent, de ce fait, être comparées à celles de 1996. Sachez cependant qu'entre janvier et septembre 1996, ce sont 1 855 kg de bouteilles qui ont été collectés, ce qui représente 0,65 kg par habitant par an.

Par ailleurs, le service Kangourou lors de son passage au village a reçu 21 personnes qui ont déposé 403 kg de déchets dont principalement des batteries (186 kg), des peintures (151 kg), des piles (35,5 kg), des produits phytosanitaires (12 kg), des aérosols (10 kg), des solvants (4 kg), des huiles de vidange (2,5 kg) et des acides (0,5 kg).

Avez-vous pensé à faire un compost de tous les végétaux que vous jetez ? C'est simple et votre jardin appréciera la différence.

Si chacun de nous respecte les consignes énoncées ci-dessus, c'est l'ensemble des habitants qui y trouve son compte : environnement respecté, village propre.

Éliane Surget



La carrière de Bourron après réhabilitation... C'est raté !

Une alerte

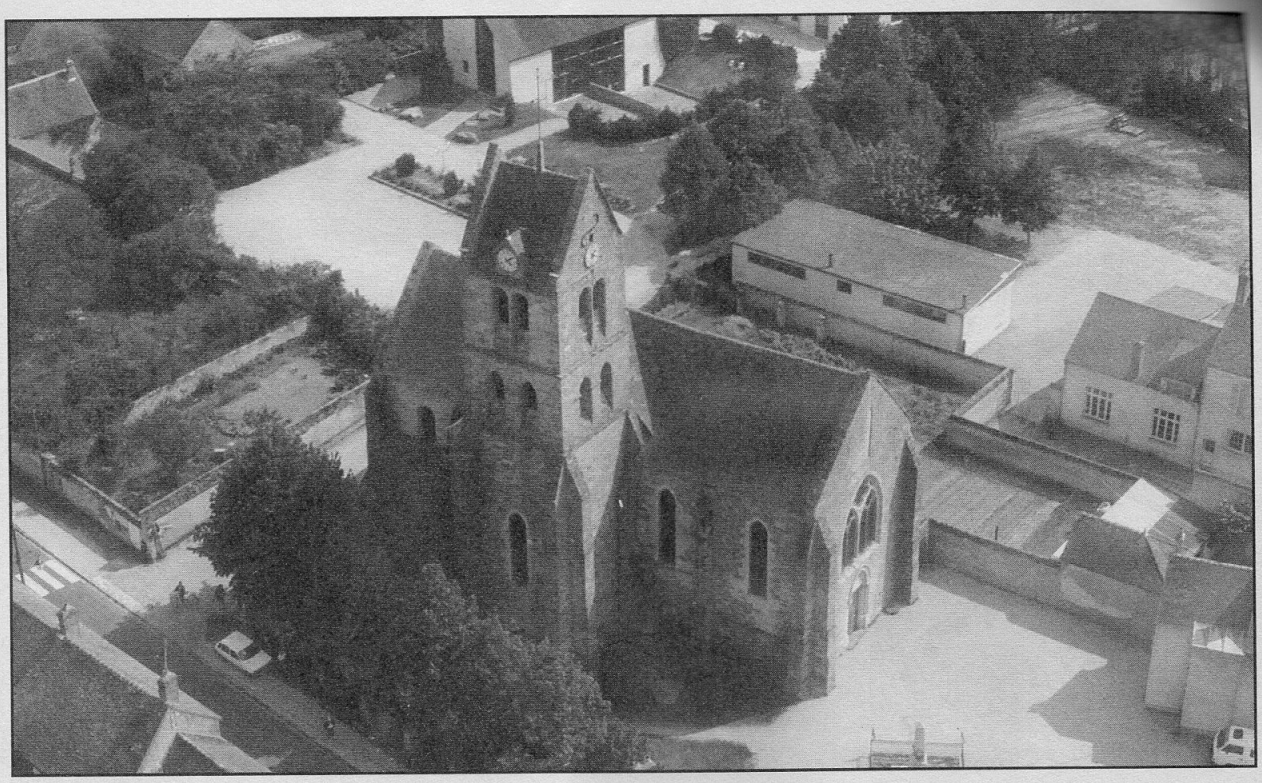
Plusieurs personnes ont constaté une forte odeur d'hydrocarbure en provenance des égouts. Ce résidu polluant semblerait pénétrer dans les égouts, soit par une fuite de cuve, soit à la suite d'un jet malencontreux par un résident ignorant.

Il est rappelé que les eaux usées retournent après traitement à la nappe phréatique et que, de ce fait, ce rejet présente un danger pour nous.

Il est donc demandé à tous les Villarons :
- de ne rien jeter dans les égouts qui soit de nature à polluer notre eau ;
- de vérifier l'état des cuves enterrées ;
- d'avertir le secrétariat de mairie et la SAUR (tél. : 01 64.78.55.60) dès qu'une telle odeur est à nouveau constatée afin que la cause puisse être rapidement recherchée.

Le Maire

Vie du village



Les acteurs du village

Notre imprimeur : Claude Delhommeau

À près de 50 ans, Claude Delhommeau a décidé, après le dépôt de bilan de l'imprimerie du Paroi de Recloses où il travaillait, de s'installer imprimeur à son compte.

Il a ainsi créé la société *Idée Concept* qui a son siège social à Moret-sur-Loing, aucun local adéquat n'ayant pu être trouvé dans notre commune, ce que nous déplorons.

Lié à notre village par son mariage avec Marie-Claude Campigotto, c'est un Seine-et-Marnais puisque né à Fontainebleau, il est fils de Adrien Delhommeau né à Guercheville.

Habitant Villiers-sous-Grez, il pourra rendre à ses habitants des services en leur évitant de se rendre à Nemours ou à Fontainebleau pour faire effectuer des travaux d'imprimerie tels que cartes de visite, papier à entête, catalogue, document publicitaire etc.

C'est la raison pour laquelle le Conseil municipal l'a choisi pour imprimer le Plume-Tambour, ce qu'il fait à la satisfaction de tous.

J.-P. C.

Souvenirs de Vincent Hyspa

Au 34 rue de l'Église, au fond d'une impasse, une plaque de cuivre indique "la Masure", maison qui appartint de 1919 à 1938 au chansonnier Vincent Hyspa.

Certains anciens se souviennent encore de ce petit homme affable et souriant, à la barbe en pointe et à l'accent délicieusement rocailleux.

Vincent Hyspa, né près de Narbonne en 1865, était issu d'une famille de vignerons. Il fit des études de droit, se destinant à la magistrature.

Mais, en 1885, à l'âge de vingt ans, il abandonna cette destinée sérieuse, car il aimait trop la plaisanterie, et même la gaudriole. Il envoya au directeur du "Chat noir", le célèbre cabaret de Montmartre, un poème satirique, qui fut accepté avec enthousiasme.

Vincent Hyspa devint rapidement célèbre en disant ses poèmes sur la scène du *Chat noir*, et d'autre cabarets montmartrois, dont les *Quatz'Arts*, la *Lune rousse*, les *Deux Ânes*.

Il se fit remarquer par l'humour pince sans rire avec lequel il persiflait les hommes politiques en vue – notamment les présidents de la 3e République, sans oublier certaines têtes couronnées, dont le roi d'Espagne, Alphonse XIII.

Ses chansons n'étaient jamais méchantes, mais d'un comique échevelé, accentué par son accent pittoresque et sa tenue toujours sévère. Outre ses chansons, il se fit une

célébrité dans le genre de la conférence fantaisiste et loufoque, telle l'*Éponge en porcelaine* de 1921.

Sa notoriété de chansonnier fut moins vive entre les deux guerres. Il se tourna alors vers le cinéma, où il tint de bons seconds rôles (par exemple dans *Il est charmant*, et *À nous la liberté*).

Il avait acheté la maison de Villiers en 1929, y vint de plus en plus souvent, et mourut en 1938. Sa tombe est au cimetière de Villiers. Sa nièce et fille adoptive, Hélène Hyspa (décédée en 1985) , vécut dans sa maison, qu'elle vendit en 1950.

En 1959, la "Masure" fut achetée par une famille qui y vient très souvent et dont les enfants et petits-enfants, apprécient le charme désuet, dans notre beau village.

J. Laborde-Miléa

Vie des associations

Amalgame

Vous devez vous demander comment se porte Amalgame ? Plutôt bien ! puisque l'année qui vient de s'écouler a porté ses fruits. Amalgame est reconnue comme une association d'artistes de talent. La dernière exposition de 1996 à la mairie d'Égreville, où d'ailleurs nous avons eu un accueil chaleureux, nous a permis d'obtenir un rendez-vous à la sous-préfecture de Fontainebleau. Celui-ci aura lieu dans les salons de la sous-préfecture, lors de la réception donnée comme chaque année par M. Closset, sous-préfet, à l'occasion de la fête nationale.

D'autres expositions sont déjà prévues. La première de l'année 97 se tiendra à Villiers-sous-Grez les 25 et 26 janvier. Ensuite, les artistes iront à Moret-sur-Loing les 22 et 23 février puis ce sera Buthiers (base de loisirs) du 29 mars au 6 avril 1997. N'oubliez-pas ces dates, nous serons heureux de vous recevoir lors de ces rendez-vous.

Marie Perthuis, Présidente

Amicale villaronne

Calendrier des manifestations 96/97

L'Amicale a eu le plaisir de vous proposer…

13 octobre	chorale à Marolles-sur-Seine
23 novembre	soirée jeux
1er décembre	sortie théâtre à Paris
21 décembre	Noël des enfants avec la participation de la municipalité
12 janvier	Saint-Vincent

et vous invite avec plaisir ...

11 février	Mardi-gras des enfants
14 mars	concert piano et violoncelle
22 mars	loto
9 avril	soirée collège
19 avril	soirée dansante
10/11 mai	exposition art et artisanat
24 mai	grand concert de la chorale
31 mai	tournoi de football en partenariat avec la commission des sports
21 juin	fête de la musique
13/14 juillet	fête nationale en partenariat avec la municipalité
11 octobre	assemblée générale
18 octobre	sortie champignons
15/16 nov.	exposition des artistes amateurs de Villiers-sous-Grez

Cette année, l'Amicale villaronne organisera, le 21 juin, la fête de la musique. À cette occasion, les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès des membres du bureau de l'Amicale ; leur participation ou leurs idées seront les bienvenues. Soyez nombreux ! Le Bureau

Association des boulistes de Villiers-sous-Grez

Voici l'ensemble des résultats sportifs de l'année.

En participant à 48 concours ou championnats, nous sommes allés 16 fois en finale et avons remporté 7 fois la victoire. La plus belle de nos victoires a eu lieu à Paris 12e où était organisé un 64 doublettes toutes catégories.

En championnat en doublette à Melun, l'équipe de 4e division après avoir passé le premier tour le samedi est allé jusqu'en quart de finale le dimanche.

Actuellement et pendant la saison d'hiver, les compétitions se déroulent en boulodrome couvert. Serge Picard

Comité de défense de Recloses, Villiers-sous-Grez et des environs

Notre association a été créée en décembre 1992 suite à la parution du projet de schéma directeur de l'Ile-de-france qui faisait apparaître le territoire de nos trois villages (Recloses, Ury et Villiers-sous-Grez) dans l'emprise de la cartographie et dans son texte "les principaux sites d'exploitations de carrières à l'horizon 2015".

Elle s'est fixée pour buts de conserver les sites dans leur état naturel actuel et de défendre leur vocation traditionnelle, esthétique, archéologique, forestière et agricole.

L'association s'opposera à tout projet public ou privé allant à l'encontre de ces objectifs et l'agrément obtenu en 1996 lui en donne les moyens. L'équipe fondatrice est toujours active au sein du bureau, mais l'animation du Comité, c'est l'affaire de tous !

L'assemblée générale se tient traditionnellement en début d'année. Dès que la date en sera fixée, vous en serez avisés par voie de presse et d'affichage.

Vous êtes conviés à venir nombreux, mais vous pouvez d'ores et déjà décider d'adhérer ou de renouveler votre adhésion en versant 30 F (… ou plus…) auprès de Nicole Wormser, Maurice Michou ou moi-même. Bonne année à vous tous ! Josette di Giovanni, trésorière

Les Envahiss'notes

Pour monter les décors de l'opéra pour enfants qu'ils créeront à Nemours en octobre prochain, les Envahiss'notes ont besoin de peinture. Aussi, si vous avez des restes de peinture acrylique, vinylique..., pourriez-vous les leur faire parvenir soit en les déposant chez Nathalie Marlin ou Laurence Leroy, soit en téléphonant au 01 64 24 25 85 afin que l'on vienne les chercher. D'avance, nous vous remercions beaucoup pour votre aide. Les Envahiss'notes

Ça s'est passé un dimanche... ou un samedi

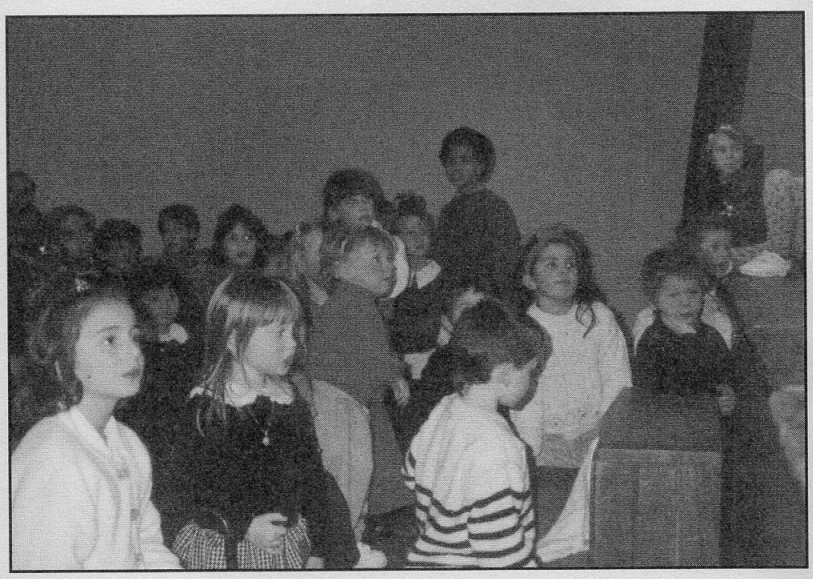
Les Aînés

Le dimanche 8 décembre à l'*Hostellerie du Grand Cerf* à Lorrez-le-Bocage a eu lieu le traditionnel repas des "Aînés" de Villiers-sous-Grez sous la présidence de M. le Maire et avec la participation de plusieurs membres du CCAS et du Conseil municipal. Parmi les "Aînés", M. Raymond Champion avait tenu à se joindre à nous.

Soixante-dix personnes dont le plus jeune, Antoine, cinq mois, se sont retrouvées gaiement autour d'une table au son de l'accordéon. Elles ont pu apprécier le talent des jeunes élèves de l'école d'accordéon de Fontainebleau et de leur professeur, M^me^ Claudine Valadier. Chacun a pu fredonner des airs du passé, danser et... parler. Nous remercions tous les participants, plus particulièrement les nouveaux "Aînés" qui ont répondu gentiment à notre invitation et ceux qui, indisponibles, nous ont soit écrit soit téléphoné.

Nous espérons vous retrouver tous au prochain repas qui se tiendra au foyer rural de notre village.

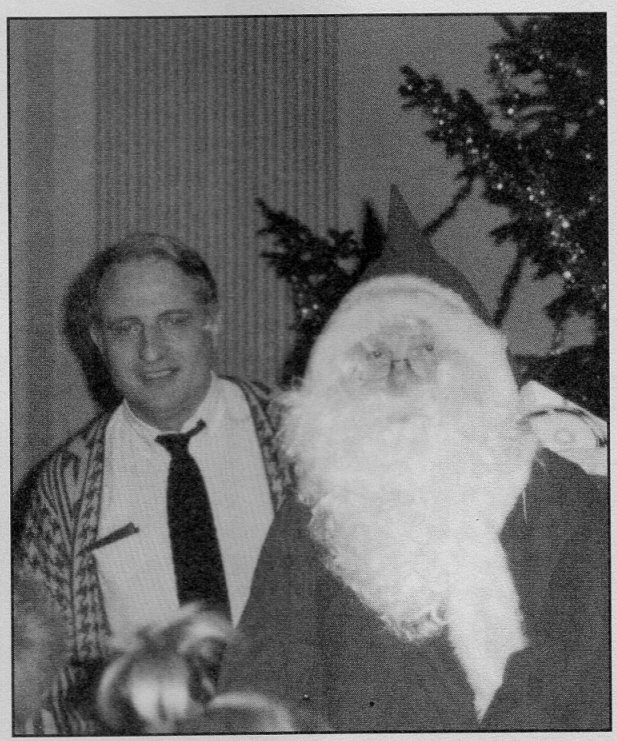
Régine GUILLIN et Bernard DARRÉ



Le Père Noël

Cette année, le père Noël est venu nous rendre visite le samedi 21 décembre. Mais avant lui, petits et grands ont assisté au spectacle donné par la *Compagnie du Message* et offert par l'Amicale villaronne. Pour le goûter qui a suivi, M^me^ Laurence Leroy avait eu l'heureuse initiative de prévoir pâtisseries et friandises pour les grands enfants ayant quittés les bancs de l'école primaire et malheureux comme tout d'être trop âgés pour... recevoir un cadeau des mains du Père Noël. Les plus jeunes, eux, n'avaient qu'une envie : être appelés par M. le Maire pour venir sur scène recevoir le cadeau que la municipalité est heureuse de leur offrir à travers ce sympathique bonhomme rouge.

Annie UNION



Des lecteurs réagissent...

Jean Tardieu

"Nous trouvons que vous avez consacré trop de pages à Jean Tardieu, nous ne savons pas ce qu'il a fait pour Villiers-sous-Grez et nous souhaitons que vous nous le disiez !"...

Les acteurs du village

... "d'une manière générale, la vie privée de ceux dont vous parlez ne nous intéresse pas ; nous n'attendons pas ça d'un bulletin d'informations municipales."...

Ceux qui ont fait Villiers

... "Pourriez-vous nous parler des élus (les maires notamment) qui dans le passé ont apporté des améliorations importantes à la vie quotidienne des Villarons, améliorations dont on profite aujourd'hui encore...

"Nous espérons que nos critiques seront entendues"

Réponse du Rédacteur en chef :

Tout d'abord, je tiens à remercier en mon nom et au nom de l'équipe de rédaction, les auteurs de ces critiques, puisque d'une part ils nous apportent la preuve qu'ils nous lisent, et que d'autre part c'est par une critique et un dialogue constructif que l'on peut améliorer notre création.

1. Jean Tardieu

En ce qui concerne Jean Tardieu, nous considérons qu'il s'agit d'un personnage exceptionnel et que notre village doit être fier de savoir qu'il y a vécu ainsi que sa mère, et qu'il y a rédigé une partie de son œuvre.

C'est parce qu'il y a eu des peintres, des musiciens, des écrivains à Bourron-Marlotte, Recloses, Grez-sur-Loing, Milly-la-Forêt, Barbizon que ces villages dont certains sont aussi

petits que le nôtre, sont connus et reconnus nationalement et internationalement.

Il nous a paru normal de parler de celui qui a été des nôtres, qui était si attaché à notre village qu'il a voulu qu'on disperse ses cendres dans notre cimetière.

Sans nous approprier sa gloire qui n'appartient qu'à lui, nous souhaitions qu'à l'intérieur comme à l'extérieur, l'on sache que nous le reconnaissons comme l'un des nôtres, que nous sommes heureux et fiers qu'il ait partagé un temps notre vie.

Ayant consacré une soirée à ses œuvres et ayant organisé une exposition, il nous a paru évident d'en rendre compte et, en allant plus loin, de parler de sa vie et de son œuvre.

2. Les acteurs du village

Je répondrais tout d'abord en rappelant que nous avions inséré dans le numéro 1 :

"En même temps que nous recensons la mémoire vive du village, en interviewant les anciens, nous avons pensé qu'il était intéressant de demander à ceux qui travaillent dans le village (agriculteurs, commerçants, artisans, prestataires de service, professions libérales) leur opinion sur la vie du village, leur place et leur avenir dans celui-ci."

Au fil des numéros, nous avons publié, avec leur accord, les interviews des agriculteurs, commerçants, et prestataires de service dont l'activité permet à ce village d'être vivant.

Que penserions-nous d'un village dans lequel il n'y aurait plus ni boulanger, ni boucher, ni cafetier, ni agriculteur, ni maçon, ni couvreur, ni imprimeur, ni aucun prestataire de service ?

Je pense personnellement que si par malheur, ils devaient ne plus exercer leurs activités à Villiers-sous-Grez, notre village s'acheminerait inexorablement vers le déclin.

La responsabilité des élus est de tout faire non seulement pour maintenir une vie économique, mais pour tenter de la redynamiser.

3. Parler des élus passés

La troisième critique rejoint totalement nos préoccupations puisque nous avons décidé de consacrer une partie des numéros de 1997 à l'action qui a été menée par les cinq maires de "l'époque moderne", à savoir… MM. Aubry, Rapine, Jean-Louis Garban, Pierre Champion et Raymond Champion.

Il ne s'agira pas pour nous de réveiller des polémiques, mais de dire objectivement ce que ces maires et leurs équipes ont apporté dans ce village depuis le début du siècle (quinze mandats et une centaine de conseillers municipaux).

En définitive, nous souhaitons que le *Plume-Tambour* soit, non seulement un bulletin d'informations municipales pratiques pour faciliter la vie des Villarons, mais également un miroir du passé, un regard sur le présent, et pourquoi pas une recherche pour l'avenir.

C'est à nos lecteurs de nous dire ce qu'ils en pensent.

Jean-Paul Clément : Rédacteur en chef

Bloc-notes par Annie Union

Droits et devoirs

Il est rappelé qu'en tant que riverains, si nous avons des droits, nous avons aussi des devoirs. Entre autres, nous devons veiller à la propreté du trottoir devant notre habitation (retirer les feuilles mortes, déblayer la neige...) mais aussi tailler les haies qui ne doivent pas dépasser la clôture ni être plus hautes que 2 mètres. Ces dimensions imposées pour les haies donnant sur la rue sont aussi valables pour les haies en limite de propriété.

Par ailleurs, M. le Maire rappelle que les poubelles doivent être sorties le plus tard possible : le dimanche soir, oui ; le vendredi matin, non !

Recensement des jeunes gens

Les jeunes gens nés en octobre, novembre ou décembre 1979 doivent se présenter en mairie courant janvier 1997 munis du livret de leur famille.

Déneigement

Cinq tonnes de sel ont été utilisées par les employés communaux pour dégager les rues du village fin décembre. Le dégagement des routes qui incombe à la DDE a demandé un certain temps car les routes départementales ne sont pas prioritaires. En effet, la DDE dégage en priorité les grandes nationales, les moins grandes nationales et enfin les routes départementales. Comme vous avez pu le lire dans le compte rendu du Conseil municipal, la préfecture met en place un plan d'aide à la DDE grâce aux agriculteurs qui pourraient dégager les routes départementales mais cela va demander encore un certain temps. Toujours est-il que, en cas de neige ou de verglas, la commune dégage en priorité les rues du village et ensuite, si elle en a les moyens humains et techniques, les routes les plus fréquentées : la route d'Ury (accès à l'autoroute, à Fontainebleau, à La Chapelle...) et la route de Nemours (accès à la nationale 7, à l'autoroute, à la gare de Nemours...). La route de La Chapelle étant dégagée en dernier lieu, elle est à éviter vu les risques encourus.

Transports

Le syndicat intercommunal de transports du sud Seine-et-Marne vous informe que des fiches cartonnées présentant les services de la Carte orange sur les réseaux des Cars verts et de la CGEA sont à votre disposition en mairie.

Chèque emploi-service

Depuis mai 96, les comités d'entreprise sont autorisés à participer au coût des chèques emploi-service utilisés par leurs salariés uniquement pour des emplois familiaux : garde d'enfants, assistante de vie, aide ménagère... Votre comité d'entreprise vous fournira tout renseignement utile.

Aides aux malades

L'association pour le développement des soins palliatifs nous prie de vous informer qu'une exposition de 260 œuvres généreusement offertes par des artistes, peintres et sculpteurs a été organisée fin novembre pour soutenir et faire connaître son action auprès des malades et de leur famille en milieu hospitalier et au domicile. Médecins et soignants (tous bénévoles) luttent depuis douze ans pour qu'enfants, adultes et vieillards ne souffrent pas et soient bien accompagnés jusqu'au bout de leur vie. ASP fondatrice, 44, rue Blanche, 75009 Paris. Tél. : 01 45 26 58 58.

Tribune libre

Kochka

Hélas, ce n'est pas le premier exécuté. Combien d'autres ? L'un, "le chat" est son nom, s'est trainé jusque chez lui, ensanglanté, patte déchiquetée, plombs dans les reins. Verdict du vétérinaire : "tiré à bout portant à la carabine", les plombs identifiant l'arme. Coût des radios, opération, broches plus greffe éventuelle pour sauver ce compagnon de trois ans, des milliers de francs. Enfin, il va bien et est heureux de vivre.

Ces actes sont inqualifiables et inacceptables. "Les bêtes, elles, tuent pour se nourrir ou se défendre et leurs proies ont toutes leurs chances d'échapper."

Jardinant beaucoup, je possède néanmoins deux chattes recueillies qui ne font pas plus de "dégats" que les oiseaux ou les chiens et moins que certains humains, et il est effectivement très facile de protéger les semis ou plantes à moindre frais contre ces utiles quatre pattes à l'aide de filets ou autres.

Si nos petits compagnons qui font la joie des plus très jeunes, des grands et des petits venaient à disparaitre, il y aurait grand chagrin dans la famille. R. Wouters

Nos peines

En cette fin d'année, nous avons eu la tristesse de perdre :
Lucien Lime décédé le 14 novembre à l'âge de 67 ans,
Fernand Chamaux décédé le 16 novembre à l'âge de 81 ans
René Charpentier décédé le 14 décembre à l'âge de 78 ans.

Agenda

Municipal

17 janvier	M. le Maire adressera ses vœux au personnel communal et aux corps constitués à 18 heures
27 janvier	Conseil municipal à 20 h 30 à la mairie. Les séances sont publiques.
4 février	Rencontre avec Didier Julia à 20 h 30 salle des mariages.
28 février	Conseil municipal à 20 h 30 à la mairie. Les séances sont publiques.

Pratique

20 janvier	Ramassage des *"monstres"*
31 janvier	Balayage des rues : ne pas laisser de voiture en stationnement
5 février	Vacances scolaires après la classe
19 février	Reprise des classes le matin

le calendrier des collectes "Kangourou" est affiché en mairie.

Récréatif

12 janvier	Messe de la Saint-Vincent à 9 h 30	Chorale de Villiers-sous-Grez
12 janvier	Fermeture générale de la chasse individuelle, puis battues collectives certains dimanches	Société de chasse de Villiers-sous-Grez
19 janvier	Galette des Rois à 15 heures	CCAS
25-26 janvier	Exposition d'art	Amalgame
11 février	Mardi-gras des enfants	Amicale villaronne

La boulangerie
fermera
du dimanche 9 février au soir
pour rouvrir
le jeudi 20 février au matin.

La boucherie
sera fermée
du dimanche midi 9 février
et rouvrira
le mardi 25 février au matin.